



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Permis de construire n°

Permis délivré le

**Service des constructions et de l'aménagement SeCA**  
**Bau- und Raumplanungsamt BRPA**

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg  
T +41 26 305 36 13  
www.fr.ch/seca

## Permis d'occuper

Etabli conformément à l'art. 168 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)

1. Objet

2. Commune

Secteur

District

N° immeuble  
(parcelle)

3. Maître d'ouvrage

Rue

NPA

Tél. / Portable

E-mail

Localité

4. Propriétaire

Rue

NPA

Tél. / Portable

E-mail

Localité

5. La Commune, après avoir constaté par inspection des lieux du  
que:

le bâtiment est achevé

les prescriptions de sécurité et de  
salubrité sont respectées

les locaux paraissent conformes  
à leur affectation

délivre le permis d'occuper provisoire

avec remarque(s)/réserve(s)  
(voir annexe)

sans remarque/réserve

sous réserve du dépôt du certificat de conformité et de la délivrance du permis d'occuper définitif

Délai pour le dépôt du certificat de conformité

6. Lieu, date

Timbre et signature(s)  
de la Commune

Communication: Propriétaire; Maître d'ouvrage.

7. La Commune, sur la base du certificat de conformité du  
après avoir constaté par inspection des lieux du  
que:

les travaux sont totalement  
achevés

les conditions du permis de  
construire sont respectées

l'ouvrage est par ailleurs conforme  
aux prescriptions légales et  
réglementaires, notamment en  
ce qui concerne la sécurité et la  
santé des occupants

délivre le permis d'occuper définitif

avec remarque(s)/réserve(s)  
(voir annexe)

sans remarque/réserve

8. Lieu, date

Timbre et signature(s)  
de la Commune

Communication: Propriétaire; Auteur(e) du certificat de conformité; Maître d'ouvrage; Préfecture; SeCA; SBC (s'il s'agit d'un immeuble protégé).